



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ENTENTE MONTAUBAN-BOISGERVILLY-MÉDRÉAC BASKET

Le Basketball est un sport collectif qui demande un bon état d'esprit, du fair-play, ainsi que du respect envers chacun pour évoluer dans de bonnes conditions. L'entente Montauban-Boisgervilly-Médreac souhaite donc que ses dirigeants, encadrants, joueurs et parents s'engagent à respecter ces valeurs qui participent au bon développement et au bon vivre de nos clubs. Ce présent règlement établit donc les règles que nous nous devons de respecter. Il est important pour nous que nos joueurs s'épanouissent au sein de notre entente mais aussi qu'ils respectent certaines valeurs qui sont primordiales dans le monde du sport. Nos dirigeants ont à cœur d'assurer le bon fonctionnement de notre entente afin que nos licenciés se sentent encadrés et leurs intérêts défendus.

Dès lors que la saisie est effective et la licence enregistrée par le Comité elle ne sera plus remboursable.

Le joueur s'engage à :

- Faire preuve d'assiduité aux séances d'entraînement et aux matchs de sa catégorie
 - Respecter le matériel fourni et les locaux lors des entraînements et des matchs.
 - Ne pas dégrader les installations sanitaires et maintenir l'état de propreté dans lequel ils ont été trouvés.
 - Respecter ses entraîneurs et son coach ainsi que le travail qu'ils produisent.
 - Prévenir à l'avance, si possible, en cas de retards ou d'absence lors d'un match ou d'une séance d'entraînement pour que les encadrants puissent s'adapter.
 - Respecter les décisions des arbitres en match et se conformer aux règles de jeu.
 - Respecter ses coéquipiers et adversaires.
 - Avoir l'esprit d'équipe, essentiel dans un sport collectif.
 - Ne pas tricher.
 - Ne pas recourir à la violence verbale et physique, en aucun cas
 - Assurer sa convocation à la table de marque ou à l'arbitrage les week-ends (même si je ne sais pas faire) ou se faire remplacer en cas d'indisponibilité, **celle-ci faisant partie de l'apprentissage des règles de jeu.**
- En cas d'absence non-remplacée à l'arbitrage ou à la table, avant la rencontre en question, un match de suspension sera appliqué au licencié concerné, à la prochaine rencontre de son équipe.**



Les dirigeants et les encadrants de l'entente s'engagent à :

- Faire respecter les valeurs qu'inculque le Basketball à nos licenciés.
- Veiller à ce que la compétition reste avant tout un plaisir et non une contrainte.
- Sanctionner tout comportement déviant qui dérogerait aux règles énoncées dans ce présent règlement.
- Faire de la santé physique et mentale de nos joueurs une priorité.
- Prendre des décisions exclusivement dans l'intérêt du joueur, de son équipe et du club.

Le club n'assume aucune responsabilité en dehors des heures d'activités.

Les parents de nos joueurs s'engagent à :

- Montrer l'exemple de respect envers chaque acteur d'un match,
- Ne pas dénigrer les encadrants ainsi que les consignes qu'ils donnent à vos enfants,
- Ne pas se substituer au rôle de coach ou d'entraîneur,
- Etre supporter et non insupportable,
- Participer à la vie du club,
- Vérifier que votre enfant n'a pas une permanence **OBLIGATOIRE** à assurer lors des matchs à domicile, selon le planning défini et affiché sur le site internet de l'entente.

Les fautes techniques :

ATTENTION: A partir de cette année, les fautes techniques engendrant une amende, celles-ci seront désormais à la charge du joueur ou du coach et individuelles. Si une même personne commet plusieurs fois une faute technique au cours de la saison, la sanction sera de plus en plus lourde !

Première faute technique : 10 €

Deuxième faute technique : 25 €

Troisième faute technique : 50 € + un match de suspension

Quatrième faute technique : 100 € + un match de suspension

Cinquième faute technique : 200 € + ouverture d'un dossier disciplinaire avec convocation devant la commission disciplinaire de la ligue.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Entente Montauban-Boisgervilly-Médreac Basket et en accepte les termes.